

Les licences annuelles des fédérations sportives en 2024

Les 120 fédérations agréées par le ministère chargé des sports ont délivré 17,2 millions de licences annuelles en 2024¹, soit une augmentation notable de 3,8 % sur un an. Selon des projections provisoires pour 2025, sur un champ restreint, le nombre de licences annuelles augmenterait à nouveau de 2,5 % par rapport à 2024. Les sports collectifs progressent nettement en 2024 tandis que les sports de combat et de raquettes bénéficieraient de fortes retombées en 2025 à la suite des Jeux de Paris 2024.

LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES

Constituées sous la forme d'association loi 1901, les fédérations sportives ont pour objet d'organiser et de gérer la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives, de l'activité de loisir au sport de haut niveau. Elles peuvent être agréées par le ministère chargé des sports sous réserve d'adopter des statuts comportant certaines dispositions obligatoires, un règlement disciplinaire, notamment en matière de lutte contre le dopage. L'agrément conditionne l'obtention d'aides étatiques (moyens financiers ou humains). Certaines fédérations agréées peuvent être délégataires, c'est-à-dire chargées de l'exécution d'une mission de service public confiée par l'État, et avoir à ce titre un monopole, notamment pour organiser les compétitions. Pour une discipline donnée, la délégation est accordée à une seule fédération.

Chaque année depuis 1949, un recensement des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées. Il vise à capter les évolutions de la pratique sportive encadrée à travers les licences souscrites au sein des 120 fédérations agréées fin 2024. Sont comptabilisées les licences et non les licenciés, un même individu pouvant détenir plusieurs licences annuelles au sein d'une fédération (ex : compétition, encadrement) et/ou de plusieurs fédérations.

Au sens de ce recensement, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences permettant la participation aux activités fédérales pour une plus courte période (jours, semaines, mois), des autres titres de participations délivrés par les fédérations, et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement (arbitres, dirigeants, entraîneurs).

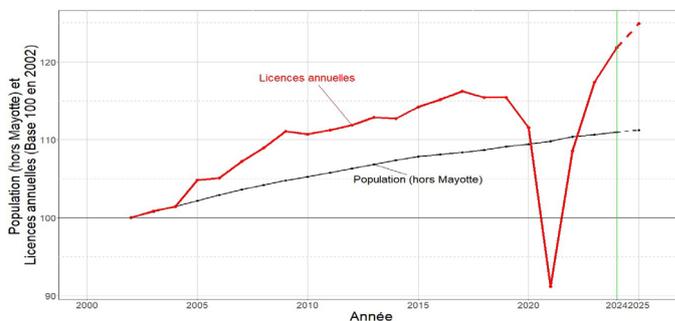
PLUS D'1 MILLION DE LICENCES ANNUELLES SUPPLÉMENTAIRES DÉLIVRÉES ENTRE 2023 ET 2025

Au cours de la saison 2024, le nombre de licences annuelles s'élève à 17,2 millions, soit une forte augmentation de +3,8 % par rapport à 2023. Seule la saison 2005 suite aux Jeux d'Athènes 2004 présente une plus forte augmentation annuelle dans la période récente (hors sortie de crise

sanitaire) avec +3,3 % (graphique). Les licences annuelles avaient déjà retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire en 2023, si bien qu'elles étaient plus élevées de 5,3 % en 2024 par rapport à 2019 (tableau).

graphique

Évolution du nombre de licences annuelles et de la population française hors Mayotte 2002-2025



Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2002-2024. Estimation de la population française hors Mayotte au 1^{er} janvier selon l'INSEE.

Note : Estimation provisoire pour 2025 basée sur des relevés intermédiaires en cours de saison de 69 fédérations en rythme scolaire (totalisant 82 % des licences annuelles 2024).

Lecture : Évolution de la population hors Mayotte en noir et évolution des licences annuelles en rouge par rapport à leur niveau de 2002 (base 100 pour 2002). Les licences annuelles ont augmenté de 21,8 % entre 2002 et 2024 (121,8 en base 100 pour 2002), alors que la population a augmenté de 11,0 % sur la même période (111,0 en base 100 pour 2002). Les licences annuelles augmenteraient de 24,9 % entre 2002 et 2025 (124,9 en base 100 pour 2002), alors que la population augmenterait de 11,2 % sur la même période (111,2 en base 100 pour 2002).

D'après de premières projections provisoires sur un champ restreint², cette hausse se poursuivrait dans une moindre mesure pour la saison 2025 (tableau). Ainsi, les licences annuelles augmenteraient de +2,5 % entre 2024 et 2025. Une enquête flash réalisée au sortir des Jeux de Paris avait estimé à +5 % l'augmentation des prises de licences entre novembre 2023 et novembre 2024 pour 45 fédérations représentatives (Anne, 2025). Cela

1. Le recensement 2024 correspond selon l'organisation des fédérations à l'année civile 2024, ou à la saison 2023-2024.

2. Calculées à partir des remontées intermédiaires en cours de saison (entre janvier et mars) pour 69 fédérations en rythme scolaire. Ces projections seront affinées en 2025 à l'issue du recensement sur l'ensemble des fédérations et sur l'ensemble de la saison 2024-2025 ou 2025.

indiquerait que les principales retombées des Jeux sur les prises de licences se seraient concentrées dans les premiers mois de la saison 2024-2025, les prises de licences n'ayant pas été plus nombreuses lors des mois suivants.

En 2024, la Fédération française (FF) de football reste la fédération olympique délivrant le plus de licences avec plus de 2,35 millions, devant la FF de tennis (près de 1,17 millions) qui bénéficie du développement du padel chez les adultes (près de 90 000 licenciés, +83 % sur un an), et l'équitation (un peu moins de 650 000) qui reste orientée à la baisse depuis 2022. Le nombre de licences annuelles s'élève à 25,1 pour 100 habitants en métropole, 18,2 pour les départements et régions d'outre-mer. Les licences annuelles féminines continuent à progresser relativement plus vite (+4,3 % sur un an) mais restent minoritaires (38,9 % en 2024 et 38,6 % en 2023). Le nombre de licences annuelles pour 100 habitantes s'élève ainsi à 18,9 en 2024, contre 31,6 pour leurs homologues masculins.

La moitié des détenteurs de licences ont 16 ans ou moins, ce qui témoigne de l'importance du sport fédéral pour les jeunes générations. En conséquence, les premiers effets de la baisse de la natalité pourraient commencer à se faire ressentir, les licences annuelles progressant de seulement +2,1 % entre 2023 et 2024 parmi les moins de 14 ans, une moindre progression ayant également été observée au sortir des Jeux de Paris entre novembre 2023 et novembre 2024 (Anne, 2025).

UNE BONNE DYNAMIQUE EN 2024 DES SPORTS DE COMBAT ET DE RAQUETTE³

Principales pourvoyeuses de licences annuelles (près d'une licence annuelle délivrée sur quatre), les fédérations de **sports collectifs** progressent nettement en 2024 (+7,0 % sur un an et +13,4 % sur cinq ans), sous l'effet notamment des retombées pour la FF de rugby de l'organisation de la Coupe du monde 2023 en France (+13,2 % entre 2023 et 2024).

Après une bonne progression en 2024 (+7,4 % sur un an, +12,6 % sur cinq ans), les fédérations de **sports de combat** se distingueront particulièrement au sortir des Jeux, notamment dans les FF d'escrime et de boxe. Les fédérations de sports de combat bénéficient par ailleurs d'une féminisation croissante de leurs disciplines depuis plus de vingt ans. Enfin, la médiatisation croissante du MMA, pourtant affilié à la FF de boxe, semble influencer les retombées dans d'autres fédérations comme la FF de lutte (+14,4 % sur un an, +53,2 % sur cinq ans).

Les fédérations de **sports de raquette**, déjà très dynamiques avant les Jeux (+5,0 % sur un an, +15,7 % sur cinq ans) semblent capitaliser sur les Jeux de Paris 2024, notamment le tennis de table et le badminton. Ces fédérations présentent plus de licenciés adultes (la moitié des licenciés ont 24 ans ou plus), témoignant du développement de pratiques tant compétition que loisir.

Parmi les **sports individuels** (+2,1 % sur un an, +6,1 % sur cinq ans), la FF de tir reste en croissance en 2024 (+7,5 % sur un an, +21,3 % sur cinq ans), tandis que d'autres fédérations comme le tir à l'arc bénéficieraient des retombées des Jeux en 2025. Les fédérations de **sports de nature**, qui avaient été moins impactées par la crise sanitaire, sont en recul en 2024 (-1,2 % sur un an, +2,4 % sur cinq ans). C'est notamment le cas de l'équitation, alors que le triathlon ou l'escalade restent en croissance en 2024 et 2025.

En 2024, les fédérations **généralistes** (+4,2 % sur un an mais -13,0 % sur cinq ans) et les fédérations d'**activités d'expression, de la forme, et de**

³ La classification des fédérations en familles et sous-familles utilisée apparaît dans les données statistiques en ligne sur le site de l'INJEP.

la force (+7,7 % sur un an mais -0,8 % sur cinq ans) restent en retrait par rapport à leur niveau pré-COVID. Parmi les fédérations **para-sportives**, la FF du sport adapté ne retrouvait pas en 2024 son niveau d'avant crise (+0,5 % sur un an, -8,8 % sur cinq ans). En revanche, la FF handisport confirme sa dynamique en 2024 (+11,2 % sur un an, +25,1 % sur cinq ans), et poursuivrait cette dynamique en 2025 à la suite des Jeux paralympiques.

tableau

Évolution du nombre de licences annuelles par famille de fédérations 2019-2025

Famille de fédérations*	Var. 24/19	Var. 25/19 (projections)	Var. 25/24 (projections)
Sports collectifs (12)	+13,4 %	+14,6 %	+1,1 %
Sports d'opposition (20)**	+11,4 %	+19,0 %	+6,9 %
<i>dont sports de raquettes (8)</i>	+15,7 %	+25,3 %	+8,2 %
<i>dont sports de combat (5)</i>	+12,6 %	+21,6 %	+8,0 %
<i>dont arts martiaux (6)</i>	+2,4 %	+7,4 %	+4,8 %
Sports Individuels (24)	+6,1 %	+11,6 %	+5,1 %
Para-sport (2)	+2,7 %	+12,0 %	+9,1 %
Sport scolaire et universitaire (5)	+2,6 %	+2,0 %	-0,6 %
Sports de nature (25)	+2,4 %	+1,4 %	-1,0 %
Activités d'expression, de la forme et de la force (7)	-0,8 %	+6,8 %	+7,6 %
Généraliste (14)	-13,0 %	-11,1 %	+2,2 %
Total à champ constant (109)	+5,3 %***	+7,9 %	+2,5 %

* La classification des fédérations par familles et sous-familles apparaît dans les données statistiques en ligne sur le site de l'INJEP.

** La FF des échecs, qui est identifiée comme fédération à sport d'opposition, est considérée séparément des autres sous-familles.

*** Les licences annuelles ont augmenté de 5,3 % à champ constant entre 2019 et 2024, mais de 5,5 % en considérant les fédérations n'ayant pas délivré de licences annuelles chaque année entre 2019 et 2024.

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, 2024.

Note : Chiffres calculés à champ constant sur les fédérations délivrant des licences annuelles chaque année entre 2019 et 2024 et excluant ainsi 5 fédérations délivrant des licences annuelles uniquement depuis 2022 ou 2023 (0,23 % des licences totales 2024), ainsi que 3 fédérations ne délivrant pas de licences annuelles. Les données de la FF du jeu de paume, de la FF de boxe américaine et de la Fédération de double dutch n'ont pas pu être retenues dans ces calculs. Projection provisoire pour 2025 basée sur des relevés intermédiaires en cours de saison de 69 fédérations en rythme scolaire (82 % des licences annuelles 2024).

Lecture : Entre parenthèses, le nombre de fédérations par famille ou sous-famille. Relativement à leur niveau de 2019, les licences annuelles délivrées par les 12 fédérations de sports collectifs ont augmenté de 13,4 % en 2024 et de 14,6 % en 2025. Cela correspond à une augmentation de 1,1 % entre 2024 et 2025.

Clément Anne, chargé d'études statistiques, INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Données statistiques sur les licences sportives [en ligne](#).
- Anne C., « Les licences sportives annuelles au sortir des Jeux de Paris 2024 », INJEP Fiches repères, n° 2025-01 [en ligne](#).